

Sophie DENIEL
Avocate associée

Master droit social
DU conseil et contentieux
de la fonction publique



DSE Avocats

Estelle DERRIEN
Avocate associée

DEA droit des contrats
DU droit animalier

Monsieur Eric LUCAS
Avenida N.S. de Copacabana, 542
22020-001
RIO DE JANEIRO, RJ
BRESIL

Brest, le 23 novembre 2022

Envoi par LRAR n° **RK 45 391 093 1 FR**

Affaire : LUCAS Eric / CAF du FINISTERE
N/Réf. : 2022026

Cher Monsieur,

Comme vous le savez, j'ai été désignée par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de BREST pour vous assister au titre de l'aide juridictionnelle dans le cadre d'une procédure en contestation de deux notifications de trop-perçu de la CAF du Finistère au titre de l'AAH, devant le Pôle Social du Tribunal Judiciaire de BREST.

Compte tenu de la teneur des deux courriers que vous avez adressés les 3 novembre et 20 novembre derniers au Pôle Social du Tribunal Judiciaire, sans solliciter au préalable mon avis sur l'intérêt et le bien-fondé de cette démarche, j'ai indiqué au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats que je considérais être dans l'incapacité d'assurer ma mission d'assistance.

En conséquence, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats m'a déchargée de ma mission d'assistance dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Vous trouverez ci-joint copie de sa correspondance à mon attention de ce jour.

A compter de ce jour, je n'interviens donc plus au soutien de vos intérêts devant le Pôle Social du Tribunal Judiciaire de BREST et je me trouve désormais déchargée de toute responsabilité à votre égard.

J'en ai informé la Juridiction ainsi que la CAF du Finistère.

Je vous précise, toutefois, qu'afin de vous permettre de prendre les dispositions que vous estimerez nécessaires afin d'assurer la défense de vos intérêts devant le pôle social du tribunal judiciaire de Brest, je solliciterai lors de l'audience de ce 24 novembre 2022 le renvoi du dossier à une prochaine audience.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie DENIEL

DSE Avocats
27 rue Jean Macé
29200 BREST

02 56 31 10 31
contact@dse-avocats.fr
www.dse-avocats.fr

Brest le 23 novembre 2022

Maître Sophie DENIEL
27, rue Jean Macé
29200 BREST

Aff. Eric LUCAS – Pôle Social TJ Brest

Chère Consœur,

Je fais suite à nos différents échanges sur le suivi de ce dossier.

Vous avez été désignée par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Brest le 20 avril 2022 au titre de l'aide juridictionnelle pour assister Monsieur Eric LUCAS devant le Pôle social du tribunal judiciaire de Brest (contestation de deux décisions CAF pour un trop perçu d'allocations pour adultes handicapés respectivement de 19.461,60 € et de 9.934,78 €).

Depuis cette date, vous rencontrez des difficultés avec Monsieur Eric LUCAS qui n'entend pas véritablement se défendre sur la demande portée devant le Pôle social, à savoir le remboursement des sommes réclamées par la CAF.

En réalité, Monsieur Eric LUCAS veut utiliser ce contentieux pour porter « sa parole » sur l'autisme. A ce titre, les 3 et 19 novembre 2022, il a adressé, sans votre intervention, des notes au Pôle social qui démontrent son intention réelle.

Le 20 novembre 2022, Monsieur Eric LUCAS a une nouvelle fois adressé directement au Pôle social une note de 13 pages intitulée « Mes déclarations pour l'audience du 24/11/2022 ».

Il apparaît clairement que Monsieur Eric LUCAS n'entend pas véritablement être assisté d'un avocat pour défendre ses intérêts contre les deux décisions de la CAF et qu'il souhaite seulement utiliser le Pôle social comme une tribune sur sa vision du handicap.

La représentation par avocat devant le Pôle social n'est pas obligatoire. Monsieur Eric LUCAS a déposé lui-même, sans votre intervention, ses « déclaration pour l'audience du 24/11/2022 ». Vous n'avez pas été désignée pour être le simple « porte-voix » de Monsieur Eric LUCAS sur la problématique du handicap.

Ceci constitue un empêchement au libre exercice de votre mission et justifie que vous puissiez vous dessaisir de ce dossier

En conséquence, je vous décharge de votre mission dans le cadre de l'aide juridictionnelle.

Il vous appartient de demander le renvoi de ce dossier à l'audience du 24 novembre pour permettre à Monsieur Eric LUCAS de prendre les dispositions qu'il estime nécessaires et vous invite à lui notifier par lettre recommandée avec avis de réception que vous vous trouvez désormais déchargée de toute responsabilité à son égard.

J'adresse copie du présent courrier à Monsieur Eric LUCAS.

Votre bien dévoué.

Marc BERTHELOT
Bâtonnier de l'Ordre

